



Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac : Rapport du Président de l'organe intergouvernemental de négociation

1. En mai 1999, la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé a ouvert la voie aux négociations multilatérales concernant la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et ses protocoles éventuels. Par la résolution WHA52.18, elle a créé deux organes pour élaborer la convention-cadre, mener à bien les négociations et soumettre le texte final à l'examen de la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé : un groupe de travail technique chargé d'établir des projets de dispositions pour la convention-cadre ; et un organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier la convention-cadre et d'éventuels protocoles y relatifs. Les deux organes étaient ouverts à tous les Etats Membres et organisations d'intégration économique régionale ayant reçu de leurs Etats Membres des compétences pour les questions liées à la lutte antitabac.

2. Le groupe de travail a tenu deux sessions à Genève (25-29 octobre 1999 et 27-29 mars 2000). Ses travaux ont abouti à un document contenant le texte provisoire de projets de dispositions de la convention-cadre qui ont été soumis à la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé avec les observations du groupe de travail.¹ Dans sa résolution WHA53.16, l'Assemblée de la Santé a demandé à l'organe intergouvernemental de négociation d'entamer les négociations portant dans un premier temps sur le projet de convention-cadre, sans préjuger des discussions auxquelles donneraient lieu d'éventuels protocoles y relatifs, de rendre compte des progrès de ses travaux à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé et d'examiner la question d'une participation élargie d'organisations non gouvernementales, en qualité d'observateurs.

3. La première session de l'organe intergouvernemental de négociation (Genève, 16-21 octobre 2000) a été précédée d'auditions publiques organisées par le Directeur général sur des questions concernant la convention-cadre afin d'offrir à la communauté de la santé publique, à l'industrie du tabac et aux groupes de cultivateurs une instance où ils pourraient présenter leurs arguments ; les comptes rendus des auditions ont été mis à la disposition de l'organe de négociation ainsi qu'au grand public sur le site Web de l'OMS. A la première session proprement dite, M. Celso Amorim (Brésil) a été élu Président de l'organe intergouvernemental de négociation et un bureau a été établi comprenant des Vice-Présidents de l'Afrique du Sud, de l'Australie, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Inde, de la République islamique d'Iran et de la Turquie.² Le texte provisoire des projets de dispositions qu'il était proposé d'inclure dans la convention-cadre de l'OMS pour la lutte

¹ Document A53/12.

² L'annexe 1 indique les présidents, vice-présidents et animateurs qui ont exercé des fonctions tout au long du processus d'élaboration et de négociation de la convention-cadre pour la lutte antitabac.

antitabac,¹ et qui avait été établi par le groupe de travail, a été accepté comme une bonne base pour les négociations. Par la suite, le Président de l'organe intergouvernemental de négociation a établi un texte du Président concernant la convention-cadre pour la lutte antitabac.² Ce premier projet paru en janvier 2001 devait servir de base aux négociations à la deuxième session.

4. Un rapport sur la participation des organisations non gouvernementales aux travaux de l'organe intergouvernemental de négociation a été présenté au Conseil exécutif à sa cent septième session en janvier 2001.³ Conformément aux dispositions de la décision EB107(2) du Conseil exécutif, le Président du Conseil, agissant de concert avec le Président du Comité permanent des Organisations non gouvernementales, a admis deux organisations non gouvernementales, la Coalition internationale antitabac des Organisations non gouvernementales et INFACT, à des relations officielles avec l'OMS à partir du 26 avril 2001.⁴

5. Pour poursuivre les préparatifs en vue de la deuxième session de l'organe intergouvernemental de négociation, des consultations régionales intersessions ont été organisées dans la plupart des régions et sous-régions. (D'autres consultations régionales et sous-régionales ont eu lieu avant les sessions ultérieures de l'organe de négociation, voir annexe 2.)

6. A la deuxième session de l'organe intergouvernemental de négociation (Genève, 30 avril-5 mai 2001), l'examen des projets de dispositions a été réparti entre trois groupes de travail. Le principal résultat de la deuxième session a pris la forme des documents de travail des trois Coprésidents, une liste des projets de textes établis en cours de session incorporée au texte initial du Président. Ces documents de travail sont devenus le projet évolutif de texte de la convention-cadre.

7. A la troisième session (Genève, 22-28 novembre 2001), deux groupes de travail ont établi des textes révisés et le groupe de travail 1 a par la suite établi un projet. Ces documents ont été utilisés pour poursuivre les négociations au cours de la quatrième session.

8. Après avoir remplacé l'Ambassadeur Amorim en tant que représentant permanent du Brésil à Genève, j'ai été élu Président de l'organe intergouvernemental de négociation de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac au cours de la quatrième session (Genève, 18-23 mars 2002). Il a été convenu que j'établirais un nouveau texte du Président devant servir de base aux négociations pendant la cinquième session (14-25 octobre 2002). Le nouveau texte du Président est paru en juillet 2002. Une conférence technique internationale sur le commerce illicite des produits du tabac à laquelle j'ai assisté a été accueillie par les Etats-Unis d'Amérique au Siège des Nations Unies à New York du 30 juillet au 1^{er} août 2002.

9. Les quatre premières sessions de l'organe intergouvernemental de négociation ont examiné de nombreuses variantes. Les délibérations concertées à la cinquième session ont permis de réduire le nombre de ces variantes et de cibler davantage les négociations. Après une première lecture, en plénière, du nouveau texte du Président, les six questions ci-après ont été retenues et examinées au cours de réunions informelles ouvertes : publicité, promotion et parrainage ; ressources financières ; commerce illicite des produits du tabac ; responsabilité et indemnisation ; conditionnement et

¹ Document A/FCTC/INB1/2.

² Document A/FCTC/INB2/2.

³ Document EB107/19.

⁴ Document A/FCTC/INB2/6 Add.1.

étiquetage ; et commerce et santé. Des groupes informels ont également examiné les questions juridiques, institutionnelles et de procédure et l'emploi des termes. Des progrès considérables ont été enregistrés dans les négociations et il a été possible d'aboutir à un consensus dans plusieurs domaines. Sur la base des résultats des sessions informelles et des consultations intersessions avec plusieurs délégations et groupes de délégations, j'ai fait paraître un texte révisé du Président pour la convention-cadre pour la lutte antitabac le 13 janvier 2003.

10. La sixième et dernière session de l'organe intergouvernemental de négociation s'est déroulée du 17 février au 1^{er} mars 2003. Les négociations ont été intenses, portant sur un large éventail de sujets. Deux questions importantes, la publicité, la promotion et le parrainage, d'une part, et les ressources financières, de l'autre, ont été examinées au sein de deux groupes informels. A la dernière séance plénière, l'organe de négociation a décidé de transmettre le texte à la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé pour examen en vue d'adoption conformément à l'article 19 de la Constitution de l'OMS. Le projet de convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac¹ est donc soumis à l'Assemblée de la Santé pour examen en vue d'être adopté conformément à la résolution WHA52.18. A sa dernière séance plénière, l'organe de négociation a convenu que je devrais établir un projet de résolution recommandant l'adoption de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac par l'Assemblée de la Santé.²

11. La résolution WHA52.18 de l'Assemblée de la Santé a chargé l'organe intergouvernemental de négocier à la fois la convention-cadre et d'éventuels protocoles y relatifs. La négociation parallèle des protocoles et de la convention a fait l'objet de débats lors de plusieurs sessions de l'organe de négociation et il a été convenu que la priorité serait donnée à l'achèvement de la convention afin que celle-ci puisse être adoptée avant la date limite fixée à l'origine en mai 2003.³

12. A sa sixième session, l'organe de négociation a décidé que le débat sur la négociation des protocoles devrait avoir lieu à la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé.⁴ Sur la base du projet de texte de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, deux premiers domaines ont été retenus pour faire l'objet de protocoles : la publicité transfrontières en faveur des produits du tabac, la promotion et le parrainage, et le commerce illicite de produits du tabac.⁵

13. Deux possibilités ont été définies en ce qui concerne le calendrier de négociation des protocoles : soit entre l'adoption de la Convention et son entrée en vigueur, soit après son entrée en vigueur.⁶ Si les Etats Membres décident d'entamer la négociation des protocoles à la suite de l'adoption prévue de la Convention par la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé, une résolution de l'Assemblée de la Santé sera nécessaire. Si les protocoles doivent être négociés par la Conférence des Parties après l'entrée en vigueur de la Convention, aucune mesure ne sera nécessaire. Il existe des précédents des deux cas de figure dans la négociation de traités antérieurs.

¹ Voir document A56/8, annexe.

² Le projet de résolution est contenu dans le document A56/8 Rev.1.

³ Document A/FCTC/INB5/PL/SR/7.

⁴ Document A/FCTC/INB6/PL/SR/4, section 2.

⁵ Voir document A56/8, annexe, article 13, paragraphe 8, et article 15, note de bas de page.

⁶ Voir document A/FCTC/INB6/INF.DOC./2.

14. Lors d'une réunion entre les représentants des Missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève avec le Président de l'organe de négociation (22 avril 2003), l'avis qui a prévalu était que la négociation des protocoles ne devrait avoir lieu qu'après l'entrée en vigueur de la Convention et la réunion de la première Conférence des Parties. On a fait valoir à cet égard que les Etats Membres devraient à ce stade s'efforcer avant tout de garantir l'entrée en vigueur de la Convention, la négociation de protocoles risquant de détourner l'attention de cet objectif. Cette approche permettrait également de faire en sorte que seules les Parties à la Convention participent à la négociation des protocoles, conformément à l'article 33, paragraphe 4 de la convention-cadre.

15. Le texte accepté constitue une étape décisive pour l'avenir de la santé publique mondiale et aura des incidences majeures sur les objectifs sanitaires de l'OMS. La conclusion du processus de négociation de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, en pleine application des résolutions de l'Assemblée de la Santé, représente un tournant dans la promotion de la santé publique et offre une dimension juridique nouvelle à la coopération internationale en matière de santé.

ANNEXE 1

**LISTE DES PRESIDENTS, VICE-PRESIDENTS ET ANIMATEURS
AU COURS DU PROCESSUS D'ELABORATION ET DE NEGOCIATION
DE LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC**

Groupe de travail chargé de la négociation préliminaire

Président

K. LEPPÖ (Finlande)

Vice-Présidents

BRESIL (V. L. da Costa e Silva)
CHINE, REGION ADMINISTRATIVE SPECIALE DE HONG KONG (M. Chan)

Rapporteurs

JAPON (Y. M. Kobayashi)
MAROC (N. Chaouki)

**Organe intergouvernemental de négociation de la convention-cadre de l'OMS pour la
lutte antitabac**

Président

C. AMORIM (Brésil) (octobre 2000-novembre 2001)
D. HOHMAN (Etats-Unis d'Amérique) (novembre 2001-mars 2002)
L. F. DE SEIXAS CORREA (Brésil) (mars 2002-mars 2003)

Membres du Bureau

AFRIQUE DU SUD (P. Lambert)
AUSTRALIE (J. Bennett)
ETATS-UNIS D'AMERIQUE (D. Hohman et R. Forbes)
INDE (S. Kunadi et H. S. Puri)
REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN (A. Khorram et A. M. Shabestari)
TURQUIE (H. Dilemre)

**Coprésidents des trois groupes de travail formels aux deuxième, troisième et quatrième
sessions de l'organe intergouvernemental de négociation de ce groupe de travail**

Groupe de travail 1

FRANCE (J.-F. Girard)
THAILANDE (Hatai Chitanondh et Virasakdi Futrakul)

Groupe de travail 2

CANADA (E. Aiston)
ZIMBABWE (T. Stamps¹ et B. G. Chidyausiku²)

Groupe de travail 3

EGYPTE (I. Seddik)
NOUVELLE-ZELANDE (R. Farrel¹ et T. Caughley²)

Animateurs des groupes informels à la cinquième session de l'organe intergouvernemental de négociation

CANADA (E. Aiston)
MALAWI (W. O. O. Sangala)
NORVEGE (T. Hetland)
NOUVELLE-ZELANDE (T. Caughley)
PHILIPPINES (A. Padilla)
SAINTE-LUCIE (E. Emmanuel)

Animateurs des groupes informels à la sixième session de l'organe intergouvernemental de négociation

AFRIQUE DU SUD (P. Lambert)
CANADA (E. Aiston)
PHILIPPINES (A. Padilla)

¹ Deuxième et troisième sessions de l'organe intergouvernemental de négociation.

² Quatrième session de l'organe intergouvernemental de négociation.

ANNEXE 2

**REUNIONS INTERSESSIONS CONCERNANT LA CONVENTION-CADRE
DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC**

Réunion	Lieu, date
Préparation de la deuxième session de l'organe intergouvernemental de négociation	
Réunion consultative de la Région africaine sur la convention-cadre pour la lutte antitabac (réunion préparatoire : 21 pays africains)	Johannesburg, Afrique du Sud, 12-14 mars 2001
Réunion préparatoire de la Région de l'Asie du Sud-Est en vue de la convention-cadre pour la lutte antitabac	Jakarta, 5-6 avril 2001
Réunion préparatoire des Caraïbes en vue de la convention-cadre de la lutte antitabac	Kingston, 9-11 avril 2001
Préparation de la troisième session de l'organe intergouvernemental de négociation	
Première réunion régionale des Etats Membres de la Région de la Méditerranée orientale	Téhéran, 15-16 septembre 2001
Réunion consultative des Etats Membres de la Région africaine	Alger, 2-4 octobre 2001
Réunion consultative des Etats insulaires du Pacifique	Sydney, Australie, 12-13 octobre 2001
Réunion consultative des Etats Membres de la Région de l'Asie du Sud-Est	Thimphu, 30-31 octobre 2001
Réunion consultative de la Communauté des Etats indépendants	Moscou, 28-29 septembre 2001
Symposium latino-américain sur la convention-cadre pour la lutte antitabac	Rio de Janeiro, Brésil, 5-8 novembre 2001
Consultation sur la convention-cadre pour la lutte antitabac visant à dégager une position commune des Etats baltes	Tallinn, 16 novembre 2001
Préparation de la quatrième session de l'organe intergouvernemental de négociation	
Réunion consultative des Etats Membres de la Région de l'Asie du Sud-Est	Jaipur, Inde, 13-15 février 2002
Conférence ministérielle de la Région européenne de l'OMS pour une Europe sans tabac	Varsovie, 18-19 février 2002
Réunion consultative des Etats Membres de la Région africaine	Abidjan, Côte d'Ivoire, 26 février-1 ^{er} mars 2002
Réunion des Etats Membres de la Région de la Méditerranée orientale	Le Caire, 2-4 mars 2002
Réunion des Etats Membres anglophones des Caraïbes	Lima, 4-5 mars 2002
Réunion intersessions de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est sur la convention-cadre pour la lutte antitabac	Penang, Malaisie, 4-6 mars 2002

Réunion	Lieu, date
Réunion des Etats Membres du groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes	Lima, 6-7 mars 2002
Préparation de la cinquième session de l'organe intergouvernemental de négociation	
Conférence internationale sur le commerce illicite du tabac	New York, 30 juillet-1 ^{er} août 2002
Deuxième réunion intersessions des Etats insulaires du Pacifique	Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 19-22 août 2002
Quatrième consultation intersessions de l'Asie du Sud-Est	Yangon 28-30 août 2002
Réunion consultative sous-régionale des pays d'Europe du sud-est	Sofia, 30-31 août 2002
Deuxième réunion intersessions des Etats Membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est	Bangkok, 2-4 septembre 2002
Quatrième réunion consultative sous-régionale des pays africains	Lilongwe, 2-6 septembre 2002
Réunion consultative sous-régionale des Etats Membres de la Communauté des Etats indépendants	Moscou, 6-7 septembre 2002
Deuxième réunion consultative sous-régionale des Etats Membres de la région balte	Tallinn, 9 septembre 2002
Troisième séminaire régional des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur la convention-cadre pour la lutte antitabac	Mexico, 10-13 septembre 2002
Troisième réunion intersessions de la Région de la Méditerranée orientale	Manama, 15-20 septembre 2002
Réunion consultative de la Région européenne	Helsingør, Danemark, 23-24 septembre 2002
Préparation de la sixième session de l'organe intergouvernemental de négociation	
Réunion préparatoire du groupe des Amériques	Genève, 13-15 février 2003
Cinquième réunion consultative régionale des Etats Membres de la Région africaine	Dakar, 6-10 février 2003
Réunion intersessions des Etats Membres de la Région de la Méditerranée orientale	Genève, 16 février 2003
Réunion préparatoire de la Région européenne	Genève, 6-7 février 2003
Cinquième réunion intersessions des Etats Membres de la Région de l'Asie du Sud-Est	Genève, 15-16 février 2003
Troisième réunion intersessions des Etats Membres de la Région du Pacifique occidental et des Etats insulaires du Pacifique	Genève, 14-15 février 2003
Troisième réunion intersessions de la Région du Pacifique occidental et des Etats Membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est	Genève, 15 février 2003

= = =